

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT 01-274-67

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement 01-274-67 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) et le Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1) (dossier 1251066005)

AVIS est par les présentes donné que :

Le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 7 avril 2025 d'un projet de règlement portant le numéro 01-274-67, tiendra une assemblée publique de consultation le 23 avril 2025 à compter de 18 heures, à la salle du conseil d'arrondissement, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

Le règlement projeté vise à assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029);

Ce premier projet de règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h et sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

FAIT à Montréal, le 11 avril 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert